



Clause de non concurrence

Par **Nadia7555**, le **17/12/2014** à **01:14**

Bonjour,

Je viens sur ce forum car que je pose une question.

J'ai effectué il y a 3 ans maintenant une formation d'une journée dans l'informatique. J'envisage à mon tour d'organiser des petites formations. Seulement dans la convention que j'avais signée à l'époque j'ai vu qu'il y avait une clause de non concurrence et donc de proposer des formations pour le même domaine pendant 5 ans avec une pénalité de 150000€ si cette clause n'était pas respectée.

Je pense que c'est légèrement abusif, voir très abusif. Qu'en pensez-vous ?

Merci